ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES Mode d'emploi

Redécoupage cantonal : le casse-tête mulhousien

Un nouveau découpage territorial des cantons du Haut-Rhin entrera en vigueur à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars prochains. Le département passe de 31 à 17 cantons. Décryptage dans le secteur de Mulhouse.

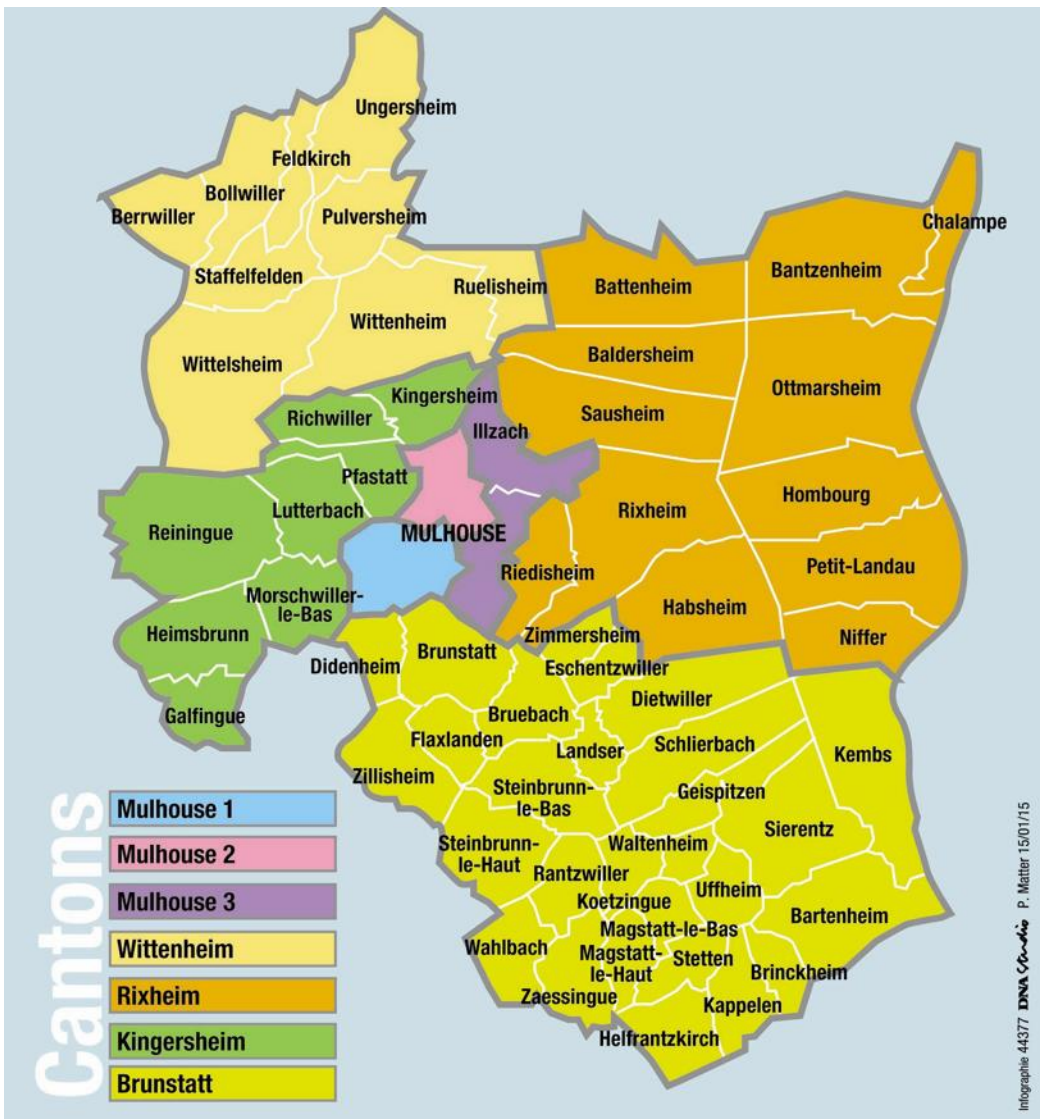

Le secteur de Mulhouse compte sept nouveaux cantons. INFOGRAPHIE DNA – P. MATTER

Ce nouveau découpage a été défini par le décret du 21 février 2014, en application des lois du 17 mai 2013 et a été officialisé par le ministère de l'Intérieur, après plusieurs mois de concertation et de réflexion, mais aussi après l'avis défavorable rendu par le conseil général du Haut-Rhin par 20 voix contre 11…

Cette opposition était justifiée notamment car ce projet du gouvernement irait « totalement à l'encontre des aspirations de nos concitoyens qui demandent aujourd'hui toujours plus de proximité, d'équité et de solidarité entre les territoires, de lisibilité, d'efficacité de l'action publique, de liens directs avec leurs élus » […] et car il ne ferait « que renforcer la fracture territoriale entre les agglomérations et le monde rural. Les petites communes sont directement pénalisées, à l'instar des chefs-lieux de cantons qui disparaîtront et qui perdront leur DGF et des services publics ».

La moyenne départementale par nouveau canton est désormais de 44 105 habitants et la population de chaque nouveau canton sera comprise entre 35 284 habitants et 52 926 habitants « pour respecter le principe de l'égalité citoyenne au vu des critères démographiques » ; les nouveaux cantons urbains étant en moyenne en dessous de celle-ci et les nouveaux cantons ruraux, au-dessus. Les habitants des cantons urbains semblent donc privilégiés par rapport aux habitants des cantons plus ruraux.

Sept cantons

Avec le redécoupage des cantons, leur nombre est divisé par deux avec arrondi à l'unité impaire supérieure si ce nombre n'est pas entier impair et avec des conditions de seuils minimaux. Ainsi, dans le Haut-Rhin le nombre de cantons passe de 31 à 17, dont 7 concernant le secteur de Mulhouse.

Dans le secteur de Mulhouse, les nouveaux cantons sont :

Le canton de Brunstatt (38 956 habitants) regroupe 28 communes, toutes celles de l'actuel canton de **Sierentz** réunies dans la com com du Pays de Sierentz (Brinckheim, Dietwiller, Geispitzen, Helfrantzkirch, Kappelen, Kembs, Kœtzingue, Landser, Magstatt-le-Bas, Magstatt-le-Haut, Rantzwiller, Schlierbach, Sierentz, Steinbrunn-le-Bas, Steinbrunn-le-Haut, Stetten, Uffheim, Wahlbach, Waltenheim, Zæssingue), mais aussi Bartenheim (de la com com des Trois Frontières) ; des communes issues du canton actuel de **Mulhouse sud** (Bruebach, Brunstatt, Didenheim, Flaxlanden, Zillisheim) et du canton d'**Habsheim** (Eschentzwiller, Zimmersheim).

Homogénéité

Le canton de Kingersheim (38 792 habitants) comprend 8 communes : les autres communes de l'actuel canton de **Mulhouse Sud** (Galfingue, Heimsbrunn, Morschwiller-le-Bas) et des communes de l'actuel canton de **Wittenheim** (Kingersheim, Lutterbach, Pfastatt, Reiningue, Richwiller).

Le canton Mulhouse-1 comprend la partie de la commune de Mulhouse située à l'ouest d'une ligne définie par l'axe des voies et limites suivantes : depuis la limite territoriale de la commune de Pfastatt, rue Oscar-Lesage, rue de Pfastatt, rue de Strasbourg, quai de la Cloche, avenue Aristide-Briand, boulevard du Président-Roosevelt, rue de l'Arsenal, rue de la Loi, rue de la Synagogue, place de la Paix, rue de la Sinne, porte du Miroir, quai d'Oran, canal du Rhône au Rhin, jusqu'à la limite territoriale de la commune de Brunstatt.

Le canton Mulhouse-2 comprend la partie de la commune de Mulhouse située au nord d'une ligne définie par l'axe des voies et limites suivantes : depuis la limite territoriale de la commune de Pfastatt, rue Oscar-Lesage, rue de Pfastatt, rue de Strasbourg, quai de la Cloche, avenue Aristide-Briand, boulevard du Président-Roosevelt, avenue du Président-Kennedy, boulevard de l'Europe, rue du Nordfeld, allée Nathan-Katz, rue du Nouveau-Bassin, avenue Roger-Salengro, ancien chemin de Modenheim, avenue Alphonse-Juin, rue Lefèbvre, avenue du Repos, jusqu'à la limite territoriale de la commune d'Illzach.

Le canton Mulhouse-3 comprend la partie de la commune de Mulhouse non incluse dans les cantons de Mulhouse-1 et de Mulhouse-2 et la commune d'**Illzach**.

Le canton de Rixheim (46 825 habitants) comprend 12 communes : des communes de l'actuel canton d'**Illzach** (Baldersheim, Bantzenheim, Battenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim, Petit-Landau, Sausheim) et les communes du canton de **Habsheim** (Habsheim, Riedisheim, Rixheim).

Le nouveau canton de Wittenheim (41 118 habitants) comprend 9 communes : **Wittenheim** et des communes de l'actuel canton de **Soultz** (Berrwiller, Bollwiller, Feldkirch, Ungersheim), du canton de **Cernay** (Staffelfelden, Wittelsheim), du canton d'**Ensisheim** (Pulversheim), et du canton d'**Illzach** (Ruelisheim).

Équilibres

Si les équilibres géographiques historiques sont mis à mal dans le département, avec par exemple des cantons à cheval sur deux grandes vallées vosgiennes ou avec des limites très distendues, les nouveaux cantons mulhousiens semblent eux plutôt homogènes. Ils ne regroupent qu'au minimum un tiers de la ville de Mulhouse et au maximum 28 communes, constituant des secteurs assez réduits composés surtout de communes de taille moyenne, sauf le canton de Brunstatt qui s'étend jusqu'à Helfrantzkirch et Bartenheim avec 28 communes de plus petite taille. ■

M.M.

Complications

À noter que les sept nouveaux cantons du secteur de Mulhouse se trouvent dans l'arrondissement de Mulhouse (lequel comprend également le nouveau canton de Saint-Louis). Cet arrondissement mulhousien a légèrement été modifié pour intégrer les communes de Wittelsheim et Staffelfelden (jusque-là comprises dans le canton de Cernay et donc dans l'arrondissement de Thann alors qu'elles appartiennent à m2A) et pour se détacher de la commune de Bernwiller (également comprise jusque-là dans le canton de Cernay) qui rejoint le nouveau canton de Masevaux (qui regroupe les actuels cantons de Masevaux et de Dannemarie), puisque cette commune fait partie de la com com de Dannemarie, la Porte d'Alsace.

Un véritable casse-tête chinois décidément que ce nouveau découpage… surtout quand on sait que les circonscriptions ne se superposent pas forcément non plus aux nouveaux cantons… Cela signifie que dans un même canton, les communes ne dépendront pas toutes du même député ! Ainsi, pour le secteur de Mulhouse cela signifie par exemple que dans le nouveau canton de Brunstatt, certaines communes dépendront de la députée Grosskost (Zillisheim, Flaxlanden, Diedenheim, Brunstatt, Bruebach, Eschentzwiller, Zimmersheim) et d'autres (celles de l'ancien canton de Sierentz) du député Hillmeyer. De même dans le nouveau canton de Kingersheim où les communes dépendront soit de la 5e soit de la 6e circonscription ; dans le nouveau canton de Rixheim, où les communes de l'actuel canton d'Illzach dépendront du député Hillmeyer, et celles de l'actuel canton d'Habsheim, de la députée Grosskost ; et dans le nouveau canton de Wittenheim, où les communes de l'actuel canton de Soultz dépendront du député Sordi (ainsi que Pulversheim, Wittelsheim et Staffelfelden), alors que celles de l'actuel canton d'Habsheim dépendront de la députée Grosskost, et Ruelisheim du député Hillmeyer… Il faudra y regarder à deux fois avant de demander une subvention à son député ! Compliquée aussi cette nouvelle organisation, avec une assemblée territoriale dont on ne sait pas encore vraiment quelles seront les compétences… Mais ça, c'est une autre histoire !

MICHÈLE MARCHETTI

Nouveau mode de scrutin

Dans la poursuite de la réforme territoriale engagée en 2010, l'Assemblée nationale adopte définitivement le 17 avril 2013 la réforme du mode de scrutin pour les élections départementales destinées à garantir la parité hommes/femmes.

Les conseillers départementaux seront donc élus pour la première fois en France, au scrutin majoritaire binominal mixte. Les électeurs de chaque canton éliront au conseil départemental, nouvelle appellation des conseils généraux, deux membres un homme et une femme, qui se présenteront en binôme de candidats. Les conseillers départementaux seront élus pour 6 ans au scrutin binominal majoritaire à deux tours. Sera élu au premier tour le binôme ayant obtenu plus de 50 % des voix et plus de 25 % des inscrits ; l'accès au second tour nécessitant 12,5 % des inscrits au premier tour.

En outre la totalité des conseillers départementaux sera renouvelée en mars.

LES CANDIDATS À DEUX MOIS DU SCRUTIN

BINÔMES DE CANDIDATS

Des accords UMP-UDI ; les autres partis encore discrets

À un peu plus de deux mois des élections départementales, les premiers candidats se font connaître… Tour d'horizon dans le secteur de Mulhouse

Le PS, EELV, le Front de gauche et le FN sont pour l'instant plus que discrets. De même que le parti régionaliste Unser Land (lequel surfant sur la vague des manifestations anti-fusion avec la Lorraine et la Champagne-Ardenne, pourrait présenter des candidats à ces départementales).

Seul l'UDI a investi ses candidats dans tout le Haut-Rhin, dans un accord global avec l'UMP qui porte sur plusieurs cantons du département. Pour le secteur de Mulhouse, et accord porte sur :

- LE CANTON DE BRUNSTATT : Bernadette Groff (UDI et maire de Brunstatt) et Daniel Adrian (divers droite, conseiller général sortant et maire de Landser).

- LE CANTON DE KINGERSHEIM : Josiane Mehlen (UDI, maire de Morschwiller-le-Bas) et Vincent Hagenbach (UDI, maire de Richwiller).

- LE CANTON DE MULHOUSE 2 : Fatima Jenn (divers droite, adjointe au maire de Mulhouse) et Philippe Trimaille (UDI, adjoint au maire de Mulhouse).

- DANS LE CANTON DE RIXHEIM : Patricia Fuchs (UMP, adjointe au maire de Riedisheim) et Olivier Becht (divers droite, maire de Rixheim) sont les candidats d'union. Mais dans ce même canton, Bernard Notter, UMP, actuel conseiller général d'Illzach, reste candidat avec Véronique Brechenmacher (adjointe au maire de Riedisheim), alors que l'actuel président du conseil général du Haut-Rhin, Charles Buttner, conseiller général d'Habsheim a annoncé qu'il ne se représenterait pas.

- DANS LE CANTON DE MULHOUSE 3, les négociations ont fini par aboutir : le binôme sera composé de Marc Schittly (UMP, conseiller général sortant) et Lara Million (UMP, adjointe au maire de Mulhouse, vice-présidente de Mulhouse Alsace Agglomération) ; le binôme suppléant étant composé de Marie Corneille (UDI, conseillère municipale de Mulhouse) et Jean-Luc Schildknecht (divers droite, maire d'Illzach).

- DANS LE CANTON DE MULHOUSE 1 : Catherine Rapp et Alain Couchot (suppléants : Patrick Puledda, UDI et Anne-Catherine Goetz, adjoints au maire de Mulhouse), duo soutenu par l'UMP et l'UDI devrait être opposé au duo soutenu par Arlette Grosskost députée UMP de la 5e circonscription de Mulhouse : Francis Larger/Myriam Rohmer.

- DANS LE CANTON DE WITTENHEIM : le duo de titulaires n'a pas encore été annoncé ; les suppléants investis par l'UDI seraient Michel Marczack (UDI, adjoint au maire de Pfastatt), Annouar Sassi (UDI).